



Opposition administratives

Par **grandkamin**, le **01/04/2013 à 10:41**

Bonjour, rn rn j ai reçu une opposition administrative pour amende non payée datant de 2008 2009. On m annonce que je n ai pas répondu aux précédentes injonctions d 'ou les majorations. Total de 1211 euros. je sais que je ne peux pas contester.rn rn Ma situation: Je vis chez ma compagne (elle est propriétaire de son habitation), Nous avons deux filles ensemble, pas de compte joint; Impot : elle paie les siens avec les filles sur sa déclaration, Pour ma part je me déclare seul et ne paie pas d impotr rn rn En fin de droit de chômage, je ne perçois rien. Demande ASS ET RSA encore rien. Ni ASS ni RSA ma compagne touche trop 1800euros /mois et meme si je ne suis pas une part sur sa fiche d impot, ils prennent les revenus du foyer donc pour mes assurances, mutuelle, gasoil manger et mes filles je n ai aucun revenu. 0 depuis 4 mois . Ma compagne doit donc tout payer ce qui est totalement impossible entre les divers crédits sa propre voiture et les deux filles. ecole et nounou etc....rn rn je suis donc à découvert sur mon compte sans compter les refus de paiement de mes assurances et mutuelles qui augmentent mes frais.rn rn je commence une formation rémunérée à hauteur de 652 euros / mois. La formation me demande un RIB. Compte tenu de l opposition administrative si je donne le rib de ma banque et je n en ai qu une mes 652 euros seront pris automatiquement. J EN AI POURTANT ABSOLUMENT BESOIN.rn COMMENT PUIS JE FAIRE POUR PERCEVOIR PENDANT QUELQUES TEMPS CETTE AIDE DE LA FORMATION SANS QU ELLE SOIT AMPUTEE; je payerai biensur ma dette quand les jours seront meilleurs mais là je ne peux pas.rn rn Merci à vous de m aider